



# La classe, l'œuvre !

Modalités de participation à l'édition 2017-2018



Une opération d'éducation artistique et culturelle  
proposée dans le cadre de la Nuit européenne des musées

Samedi 19 mai 2018

# Sommaire

## **L'opération La classe, l'œuvre !**

- > Cadre de l'opération
- > Principes de l'opération
- > Pilotage de l'opération
- > Déroulement de l'opération
- > **Calendrier prévisionnel de l'opération**

## **Contacts**

- > Référents nationaux
- > Référents académiques et régionaux

# L'opération La classe, l'œuvre !

## > Cadre de l'opération

*La classe, l'œuvre !* est une opération partenariale entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale qui ont réaffirmé l'importance de favoriser l'éducation artistique et culturelle pour que chaque élève accède à des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres avec des artistes.

Adossée à la *Nuit européenne des musées*, *La classe, l'œuvre !* s'inscrit pleinement dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et a pour objectif de valoriser les collections patrimoniales des musées auprès des élèves et des enseignants.

Imaginée conjointement par la Direction générale des patrimoines et la Direction générale de l'enseignement scolaire, *La classe, l'œuvre !* a été expérimentée en 2013 sur 100 musées. En 2017, 439 projets d'éducation artistique et culturelle ont été menés dans le cadre de cette opération qui a mobilisé 330 musées de France aux côtés de 535 établissements scolaires et quelque 713 classes.

Prenant appui sur la Charte pour l'éducation artistique et culturelle, cette opération doit poursuivre les grands objectifs de formation et repères de progression associés, fixés par le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle en vue de la construction de ce parcours.

En impliquant activement les scolaires et leurs familles lors de la *Nuit européenne des musées*, l'opération vise également à réaffirmer et valoriser auprès du grand public l'une des missions essentielles des musées bénéficiant de l'appellation *Musée de France* : « concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture » (Article L. 441-2 du Code du patrimoine).

### Textes de référence

[Appellation Musée de France instaurée par la loi du 4 janvier 2002](#)

[Article L 121-6 du Code de l'éducation sur l'éducation artistique et culturelle](#)

[Circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

[Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 sur le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

[Charte pour l'éducation artistique et culturelle présentée aux ministres le 8 juillet 2016](#)

[Circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents](#)

## > Principes de l'opération

### Une opération emblématique d'éducation artistique et culturelle

L'opération repose sur la **collaboration étroite entre une classe et un musée de proximité**. Elle invite les élèves à :

- **étudier** une ou plusieurs œuvres du musée partenaire durant l'année scolaire ;
- **imaginer des productions** en lien avec l'œuvre (textes littéraires, créations sonores, visuelles, chorégraphiques, *etc.*) ;
- **concevoir une médiation** des œuvres étudiées, pouvant ensuite être présentée aux visiteurs lors de la *Nuit européenne des musées*.

Ce dispositif répond aux ambitions du parcours d'éducation artistique et culturelle puisqu'il en conjugue activement les 3 piliers :

- des **rencontres** (fréquentation des œuvres et parfois des artistes) ;
- des **pratiques artistiques** ;
- des **connaissances** (dont l'élève doit s'emparer pour pouvoir les transmettre à son tour, lors de la *Nuit européenne des musées*.)

### Un dispositif aux multiples singularités : les médiateurs d'un soir

Les élèves volontaires peuvent, à l'occasion de la *Nuit européenne des musées*, assurer la médiation de l'œuvre étudiée et devenir, le temps d'une soirée, **des passeurs de culture**. Cette spécificité du dispositif permet :

- le **croisement des temps, des lieux et des activités scolaires et non-scolaires**, organisées autour de la conception et de la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle ;
- **de valoriser le travail d'appropriation** mais aussi d'éprouver la qualité et la sensibilité pour chaque élève de son rapport à l'œuvre ;
- **une prise de conscience par les élèves du caractère social associé aux pratiques culturelles** : partage d'une culture commune, développement du vivre-ensemble, expression d'émotions esthétiques à confronter avec ses pairs, ses amis, ses parents.

### Nature des productions : un champ vaste et varié

**Tout type de production est envisageable** dans le cadre de cette opération qui invite à l'expérimentation.

**La médiation des œuvres étudiées** peut prendre par exemple la forme de :

- **médiation écrite** : rédaction de cartels, création de livrets de visite, de petits journaux, de livres-jeux ;
- **médiation orale** : présentation d'œuvres et organisation de visites guidées ;
- **médiation numérique** : création de contenus pour audio-guides, bornes interactives ou tablettes numériques, commentaires d'œuvres accessibles via un *Flashcode*,...
- **médiations mettant en jeu l'invention et la créativité** : diverses expressions artistiques à partir des œuvres étudiées pour révéler par exemple les spécificités de l'œuvre ou la singularité d'une rencontre esthétique. Tous les domaines artistiques peuvent être investis : arts plastiques (dessin, peinture, gravure, photographie, vidéo, modelage, sculpture, performance...) ; arts décoratifs (création de bijoux, d'objets d'art, ...) ; bande dessinée ; créations numériques ; danse et expression corporelle ; expériences scientifiques (en particulier pour comprendre les

techniques utilisées dans la création artistique) ; littérature (écriture de contes, de nouvelles, d'échanges épistolaires, de poèmes, d'articles de presse, de calligrammes, de haïkus...) ; musique et théâtre musical ; théâtre et mime...

**NB :** Dans le cadre de ces projets, il est tout à fait envisageable d'effectuer un travail sur les langues étrangères, les langues anciennes ou la langue des signes.

### La plateforme La classe, l'œuvre ! : valorisation et ressource

Depuis 2016, les deux ministères partenaires ont confié à Réseau Canopé le soin de créer et d'assurer la mise en ligne d'une plateforme dédiée à l'opération *La classe, l'œuvre !*

Cette plateforme vise trois objectifs principaux :

- **valoriser l'ensemble des projets** menés autour des collections des musées de France ;
- **mettre en avant et diffuser les démarches pédagogiques et culturelles** qui ont présidé à la conduite de chaque projet ;
- **constituer**, au fil des éditions, **un recueil de projets** dans lequel les acteurs de l'éducation artistique et culturelle puisent pour inventer de nouveaux projets.

Les futurs participants sont invités à naviguer sur [la plateforme en ligne de La classe, l'œuvre !](#)<sup>1</sup> pour les aider à construire leurs projets.

## > Pilotage de l'opération

### Au plan national

La coordination et le suivi de cette opération sont conjointement assurés au plan national par :

- la Direction générale des patrimoines (département de la politique des publics, en lien étroit avec le département de la communication et le service des musées de France, et avec l'appui technique de l'Agence Alambret) ;
- la Direction générale de l'enseignement scolaire (bureau des actions éducatives, culturelles et sportives) ;
- Réseau Canopé (délégation aux arts et à la culture).

### Au plan régional et académique

La coordination et le suivi de cette opération sont assurés au plan régional et académique par les instances de dialogue déjà constituées sur l'éducation artistique et culturelle (qui associent notamment des représentants des DRAC, des DAAC et de Réseau Canopé).

Pour *La classe, l'œuvre !*, les membres de ces instances ont avant tout un rôle de conseillers et de prescripteurs auprès des acteurs de l'éducation artistique et culturelle de leur territoire.

Par ailleurs, il leur est demandé de **valider**, sur la plateforme, **la publication des renseignements et des documents** relatifs aux projets de leur région, en amont de la *Nuit européenne des musées*.

Enfin, **un mois avant l'événement** (vendredi 13 avril), ils veillent à attirer l'attention des coordinateurs nationaux sur les projets remarquables qui seront valorisés, au niveau national, au moment de la *Nuit européenne des musées*.

---

1

## > Déroulement de l'opération

### Étape 1 : Musée et classe arrêtent conjointement un projet

Il est important que le projet soit co-construit par le musée et la classe sur la base d'un objet choisi ensemble dans les collections du musée. Il peut y avoir plusieurs projets menés par un musée.

#### **Comment chercher un partenaire (classe ou musée) ?**

Les musées de France qui seraient à la recherche de classes prêtes à s'engager dans l'opération peuvent solliciter les personnes ressources de leur région (conseillers musées, conseillers EAC, DAAC, référents arts et culture, Ateliers Canopé) de même pour les enseignants qui seraient à la recherche d'un musée de France proche de leur école ou établissement.

### Étape 2 : Inscription : le musée signale sa participation

Il revient aux musées de signaler leur participation à l'adresse mail suivante **au plus tard le vendredi 13 avril 2018** :

[contact.lclo@culture.gouv.fr](mailto:contact.lclo@culture.gouv.fr)

Ils veilleront à bien mettre en copie les conseillers musées et EAC de leur région ainsi que le DAAC et le référent de l'Atelier Canopé de l'académie correspondante.

Pour l'inscription, les musées doivent mentionner :

- Le nom et les coordonnées du musée et du porteur du projet au sein du musée.
- Le nom de l'école ou de l'établissement et niveau(x) de la classe.

**Cette étape d'inscription est très importante !**

**A l'issue de l'inscription, un code d'accès à la plateforme est fourni par les correspondants nationaux aux musées impliqués dans l'opération. Ce code leur permettra de mettre en ligne tous les documents relatifs à leurs projets.**

*NB : pour des raisons pratiques, seuls les musées reçoivent un code d'accès. Aucun code personnel n'est créé pour chacun des acteurs du projet.*

### Étape 3 : Mise en ligne des projets sur le site dédié à l'opération

Dès l'inscription, les porteurs de projet (médiateurs du musée et enseignants) **élaborent ensemble les documents** qu'ils souhaitent publier en ligne sur la [plateforme La classe, l'œuvre](#) !

Les membres des comités régionaux et académiques sont chargés de valider la publication de certains éléments des projets.

Les services centraux des ministères demeurent à la disposition des porteurs de projet pour les aider à mettre en ligne leurs documents (photographie de l'œuvre étudiée, notice succincte de l'œuvre, résumé de la démarche pédagogique et culturelle du projet, champs à renseigner pour l'outil de recherche).

**Attention ! les projets doivent tous être renseignés sur la plateforme avant le vendredi 13 avril 2018 !**

Cela permet aux comités académiques et régionaux de faire remonter aux correspondants nationaux les projets remarquables qui seront valorisés dans la presse nationale, au moment de la *Nuit européenne des musées*.

#### Étape 4 : Nuit européenne des musées (samedi 19 mai 2018)

La *Nuit européenne des musées* est un moment privilégié, car les élèves deviennent **des passeurs de culture** dans le cadre du projet mené tout au long de l'année.

A consulter : <https://nuitdesmusees.culturecommunication.gouv.fr/>.

#### Étape 5 : Mise en ligne des restitutions des médiations (après le 19 mai 2018)

A l'issue de la *Nuit européenne des musées*, les porteurs de projets sont invités à mettre en ligne sur la plateforme, les restitutions des médiations qui auront eu lieu le soir du 19 mai 2018 (*sous forme, par exemple, de vidéos ou de documents écrits*).

### > Calendrier prévisionnel de l'opération

<b>Rentrée 2017</b>	Début des inscriptions auprès des services centraux <i>Une fois inscrits, les participants à l'opération peuvent commencer à mettre en ligne tous les renseignements et documents relatifs à leurs projets, et ce jusqu'au 13 avril 2018</i>
<b>Vendredi 13 avril 2018</b>	Fin des inscriptions et de la mise en ligne des documents relatifs aux projets <i>Les comités de pilotage régionaux font remonter aux correspondants nationaux les projets remarquables</i>
<b>Samedi 19 mai 2018</b>	Nuit européenne des musées
<b>Après la Nuit européenne des musées</b>	Mise en ligne des restitutions des médiations
<b>Vendredi 29 juin 2018</b>	Clôture de l'édition 2018 et fermeture de l'accès au site <i>Au-delà de cette date, les porteurs de projets ne peuvent plus contribuer sur le site dédié à l'opération. Les projets demeurent en revanche consultables</i>

# Contacts

## > Référents nationaux

### Pour la Direction générale des patrimoines (ministère de la culture)

Virginie Mathurin département de la politique des publics  
[virginie.mathurin@culture.gouv.fr](mailto:virginie.mathurin@culture.gouv.fr)  
01 40 15 35 76

Françoise BRÉZET, département de la communication  
[francoise.brezet@culture.gouv.fr](mailto:francoise.brezet@culture.gouv.fr)  
01 40 15 78 14

Dominique VANDECASTEELE, service des musées de France  
[dominique.vandecasteele@culture.gouv.fr](mailto:dominique.vandecasteele@culture.gouv.fr)  
01 40 15 34 95

Cécile CORNE, Agence Alambret Communication  
[contact.lclo@culture.gouv.fr](mailto:contact.lclo@culture.gouv.fr)  
01 48 87 70 77

### Pour la Direction générale de l'enseignement scolaire (ministère de l'éducation nationale)

Dominique PINCE-SALEM, bureau des actions éducatives, culturelles et sportives  
[dominique.pince-salem@education.gouv.fr](mailto:dominique.pince-salem@education.gouv.fr)  
01 55 55 12 29

Ayda HADIZADEH, cheffe du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives  
[ayda.hadiazadeh@education.gouv.fr](mailto:ayda.hadiazadeh@education.gouv.fr)  
01 55 55 21 95

### Pour Réseau Canopé

Sophie LECLERCQ, délégation aux arts et à la culture  
[sophie.leclercq@reseau-canope.fr](mailto:sophie.leclercq@reseau-canope.fr)  
05 49 49 75 83

Bruno DAIROU, délégué aux arts et à la culture  
[bruno.dairou@reseau-canope.fr](mailto:bruno.dairou@reseau-canope.fr)  
05 49 49 78 33